Cafeyn - reader 08/08/2021 13:15

LE JOURNAL DU DIMANCHE 15 DIMANCHE 8 AOÛT 2021

Actualité Société

Pêche aux requins en eaux troubles



Un requin-tigre dans l'océan Indien. waterframe/franco Banfi/Biosphoto

Lionel Bigot n'a pas oublié ce jour de mai où il a découvert « le pot aux roses ». Le président du conseil scientifique de la réserve marine de la Réunion trouve, sur le site Sextant océan Indien, un portail de données publiques sur le milieu marin, les cartes recensant les coordonnées des recensant les coordonnees des opérations de pêche menées pour prélever des requins. « Surprise, certains dispositifs se situent dans le sanctuaire, la zone de protec-tion maximale où toute activité humaine est interdite! », raconte le docteur en écologie marine à l'université de la Réunion.

Car si, depuis le début de la « crise requins », telle qu'elle a été surnommée sur l'île après les premiers accidents meurtriers impliquant des squales en 2011, la pêche sélective du bouledogue et du tigre est autorisée, il n'en est rien dans cette zone. Choqués, les 15 membres du conseil scientifique alertent les autorités locales « Dans la même semaine, les don-nées avaient disparu! », s'étonne encore Lionel Bigot.

Du côté du Centre sécurité requin (CSR) – un groupement d'intérêt public chargé des prélèvements et placé sous l'égide du préfet de l'île –, on argue d'une erreur de publication de l'Ifremer, l'institut qui gère le portail. « Le CSR a validé leur mise en ligne, se défend l'établissement public. Quand le CSR a dit que les données étaient erronées et qu'il souhaitait leur retrait, l'Ifremer les a retirées »

L'émoi a rapidement gagné l'île, où les tensions entre pro- et antisquales sont toujours vives. « N'importe quel contrevenant

aurait écopé d'une lourde amende, rappelle Jean-Claude Martigne, le président de l'association Vie océane. Et là, rien! » Lors d'une réunion à la préfecture en juin, le CSR a plaidé la bonne foi, assurant qu'il s'agissait en réalité de positions de bateaux dans le sanctuaire et non d'emplacements de palangres, ces lignes équipées d'hameçons pour capturer des

« L'État braconne

sur ses terres!»

« Soit les pêcheurs montrent leur infinie incompétence car ils ignoraient que leurs embarca-tions se trouvaient dans la zone sanctuarisée, commente l'océanographe François Sarano, dont l'association, Longitude 181, envisage une action en justice. Soit ils témoignent de leur infi-nie mauvaise foi. L'État braconne sur ses propres terres! » Car les pêcheurs autorisés à prélever des requins sont rémunérés sur les deniers publics : 300 euros la ligne de pêche installée. L'affaire est remontée jusqu'au cabinet de Bérangère Abba, la secré-taire d'État à la Biodiversité, qui a demandé le retour rapide des

a demande le retour rapide des données en ligne. Cet épisode vient écrire un énième chapitre de la « crise requin ». Depuis dix ans, il y a eu 25 accidents liés à des squales et 11 morts, essentiellement des surfeurs. Face à l'émotion et aux enjeux économiques pour l'île, l'État a d'abord interdit toutes les l'Etat a d'abord interdit toutes les activités nautiques, saut dans le lagon, puis autorisé en 2015 la pêche des requins-tigres et bouledogues. Les différentes études n'ont pas permis de déterminer la raison de cette recrudescence des rencontres entre l'homme et l'animal. Souvent, un faisceau de facteurs est évoqué: le nombre croissant de surfeurs dans l'eau, la disparition des requins de récif à cause de la surpêche laissant une niche écologique aux bouledo-gues, des modifications des eaux liées à l'urbanisation, le déversement de déchets de poisson en

Longtemps, certains ont aussi accusé la réserve marine d'être

une nourricerie pour requins. Des publications scientifiques Des publications scientifiques ont pourtant démontré que les bouledogues et les tigres étaient pêchés en dehors de cette zone. Peu importe : « Le CSR se dit que plus il entrera au cœur de la réserve, plus il en attrapera », regrette Lionel Bigot.

Selon ses chiffres, 50 bouledogues et 229 tigres ont été prélevés depuis mars 2018. Le CSR, soulignant la relative absence de bouledogues au bout des hamecons ces derniers mois, assure cons ces derniers mois, assure

cons ces derniers mois, assure çons ces derniers mois, assure que le risque requin a été divisé par quatre. « C'est sûr que quand on mène une politique d'éradica-tion, on éradique, raille François Sarano. Pour eux, un bon requin

sal anto rout eax, an bon require est un requin mort. »

Reste que depuis deux ans aucun incident ne s'est produit. «Il semble qu'une bonne partie des requins de la côte ouest ont été prélevés, analyse Sébastien Jaquemet, des présents produits que la côte ouest ont été prélevés, analyse Sébastien Jaquemet, chercheur en écologie marine à l'université de la Réunion. Mais on ignore s'il y a eu une baisse glo-bale de la population autour de l'île ou s'ils sont retournés à l'est, là où

ils se trouvaient naturellement. »
Les activités reprennent progressivement, à titre expérimental
pour l'instant: le surf à SaintLeu depuis le mois d'octobre, et
bientôt à l'Étang-Salé. Aux péches
sélectives s'ajoutent d'autres dispositifs: l'installation de filets,
la mise en place de vigies requin
sous l'eau et à terre, le port d'un
équipement de protection individuelle par les surfeurs. L'objectif
reste celui fixé par Emmanuel reste celui fixé par Emmanuel Macron lors de sa visite sur l'île en 2019 : la reprise totale des activités nautiques en 2022.

« Il faut accepter qu'il n'y aura jamais de risque zéro » « Notre crainte aujourd'hui est que cette pêche dite sélective s'inscrive cette peche alte selective s'inscrive sur la durée, relève Jean-Claude Martigne. Car quel préfet pren-dra le risque d'arrêter? » Avec d'autres, il s'inquiète des consé-quences sur l'écosystème. « Nous ne sommes pas là pour exterminer tout ce qui bouge, et il n'est pas question d'aller pêcher tous les requins autour de la Réunion, se défend Jean-François Nativel, dont l'association, Océan pré-vention Réunion, accompagne des familles de victimes. Il faut arrêter de nous décrire comme des Blancs riches qui veulent détruire la nature pour leur loisir personnel. L'impact des pêches est minime. »

Pourtant, les bouledogues et les tigres sont loin d'être les seuls à se faire attraper : selon les chiffres du CSR, il y a eu 497 prises dites accessoires depuis 2018, dont des espèces menacées, des requinsespeces menacees, des requins-marteaux halicornes par exemple. Le Centre se vante d'en relâcher la majorité (82,2 %), mais on ignore leur taux de survie. Pour documenter les dégâts, des balises vont être apposées sur les pois-sons libérés. « C'est bizarre, d'un ché l'érat dicance des milliose côté l'État dépense des millions pour créer une réserve marine et, pour creer une reserve marine et, de l'autre, la même somme pour la détruire », déplore un obser-vateur. Le budget annuel du CSR s'élève à 2 millions d'euros. Et depuis 2015, la lutte contre le risque requin a coûté 11,14 mil-lions d'auros.

lions d'euros. Autre problème : le requin-tigre est très souvent prélevé, bien plus est tres souvent preieve, bien plus que le bouledogue, qui ne repré-sente que 6 % des prises. Or ce dernier est responsable de 99 % des attaques. « Il faudrait l'exclure du dispositif, plaide Lionel Bigot. C'est un requin pélagique, qui se déplace à 100 mètres de profondeur et vient très rarement près des côtes. » Mais le dernier arrêté préfectoral, daté du 19 juillet, n'en a rien fait.

Pour le vétérinaire Éric Clua,

cela témoigne de « l'erreur fon-damentale » commise sur l'île depuis 2011. Il soutient que les attaques ne sont le fait que de quelques individus et défend l'idée du profilage génétique destiné à repérer et à prélever des bêtes reperer et a pretever des oetes qui ont déjà mordu. Aujourd'hui, plusieurs voix, modérées, s'élèvent pour demander la diminution de l'effort de pêche. « Il faut accepter qu'il n'y aura jamais de risque zéro », estime Sébastien Jaquemet.

MARIANNE ENAULT



ont été prélevés depuis mars 2018, 50 bouledogues et 229 tigres

MILLIONS D'EUROS

dépensés depuis 2015 pour gérer la crise